

DECLARATION D'EXISTENCE FISCALE

Edition 2011

⇒ **Dans les 20 jours qui suivent le démarrage des activités, effectuer la déclaration d'existence auprès du centre fiscal de rattachement**

PIECES A FOURNIR

- Lettre adressée au Chef du centre fiscal de rattachement
- Copie du contrat de bail enregistré aux Domaines ou attestation de domiciliation signée par le propriétaire
- Copie des statuts, du PV et du règlement intérieur pour les GIE
- Copie de la carte d'identité nationale du gérant pour l'entreprise individuelle
- Copie de la carte d'identité nationale du Président du GIE
- Copie du registre de commerce
- Copie du NINEA

Pour plus d'informations,



52-54 rue Mohamed V
BP 430 – CP 18524 DAKAR-SENEGAL
TEL: +221 33 849 05 55
FAX: +221 33 823 94 89
infos@apix.sn
www.creationdentreprise.sn